

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 21 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la Culture et des Associations, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 12 mai 2021.

Etaient présents : Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, LEDOUX Gaëlle, MICHEL Sophie, RENSY Roseline, ROUZE Virginie, SADOWSKI Valérie.

Messieurs : CARPENTIER Claude, DELSERT Jean-Marc, FACHE Pierre, GALLET Maxime, HAINAUT Pascal, RAMARD David, ROLLEZ Didier, SNAET Guillaume, VERSCHUEREN Gilles.

Monsieur Guillaume SNAET est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

LA VENTE DE LA MAISON EN ETAT D'ABANDON SITUEE AU 53 RUE ANATOLE FRANCE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'incorporation dans le domaine communal de la maison en état d'abandon située au 53 rue Anatole France et cadastrée AB126, le propriétaire de la parcelle voisine à celle-ci est intéressé pour acquérir ce bien dans l'état.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre cette parcelle d'une superficie de 975m² à Monsieur et Madame Sébastien ROUZE demeurant au 51 rue Anatole France au prix de 60€ le mètre carré. Les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

LE PROJET DE STELE COMMEMORATIVE SUR LE SITE DU SIVOM DE L'ARTOIS

Durant la première guerre mondiale, l'armée australienne a combattu dans notre secteur. De nombreux mémoriaux commémorent le sacrifice des soldats Français, anglais, Canadiens, Irlandais, Ecossais mais rien ne rappelle les soldats australiens.

Une stèle commémorative doit être érigée sur le site du SIVOM de l'Artois.

Il est proposé de participer à ce projet à parts égales avec toutes les communes à hauteur de 500€ maximum.

Un accord de principe est donné. Le Conseil Municipal sera invité à délibérer lorsque le projet sera davantage abouti.

LES DEMANDES DE REMBOURSEMENTS SUITE AUX ANNULATIONS DE LOCATIONS DE SALLES

Monsieur Jean-Claude GALUSZKA sollicite le remboursement d'un acompte de 100€ suite à l'annulation de la location de la salle Isabelle Aubret les 25 et 26 septembre 2021.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité ce remboursement.

LA REVISION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Madame Sophie MICHEL rappelle que les tarifs des services périscolaires sont revalorisés tous les trois ans. La dernière révision a eu lieu en septembre 2018.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2021 :

Forfait garderie 0,80€ ;

Forfait goûter 0,50€ ;

Repas enfant au restaurant municipal 3€ ;

Repas adulte au restaurant municipal 4€.

Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLO ET LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES

La Communauté d'agglomération a voté un schéma d'aménagement commercial.

Dans ce schéma, elle a souhaité soumettre à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) tous les projets d'implantations de commerces de plus de 300m² dans les communes de moins de 20 000 habitants.

Afin de rendre opérationnelle cette mesure, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour mettre en œuvre cette saisine automatique de la CDAC.

Le Conseil Municipal décide de soumettre à la Commission Départementale d'aménagement commercial tout projet d'implantation d'un commerce d'une surface de vente supérieure à 300m².

LA COMMUNAUTE D'AGGLO ET LE PACTE DE GOUVERNANCE

Le pacte de gouvernance est un document obligatoire qui définit les relations entre les communes et la Communauté d'agglomération. Il décrit les différentes instances et expose les engagements pris par l'EPCI et les communes sur la manière de décider ensemble.

Des réunions collectives ont permis d'élaborer ce document.

Les Conseils Municipaux des communes membres sont invités à valider ce pacte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de pacte de gouvernance.

LA CREATION D'UN PLUI

Le début des études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est programmé en 2022.

Les services de la Communauté d'agglomération estiment que cette élaboration durera 6 ans.

Les élus sont informés que le PLU actuel ne pourra être modifié qu'à l'issue de cette procédure.

L'AIRE TERRESTRE EDUCATIVE

Depuis plus d'un an, les élèves de CM1-CM2 ont débuté le projet d'aire terrestre éducative au stade.

L'Office Français de la biodiversité a décerné le Label d'Aire Terrestre Educative à l'école élémentaire de Cuinchy (il n'en existe que quatre dans la région).

L'inauguration officielle de ce site aura lieu jeudi 1^{er} juillet 2021.

LE PROJET D'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

L'installation de cette aire est prévue sur la commune de Sailly-Labourse en bordure d'Annequin.

Considérant qu'elles n'ont pas été associées à l'étude du projet, les communes de Sailly-Labourse et d'Annequin sollicitent le Conseil Municipal afin de voter une motion pour refuser cette installation.

Monsieur Guillaume SNAET précise que ce dossier d'aire d'accueil dure depuis plusieurs années.

Monsieur David RAMARD estime qu'aucune commune n'acceptera une aire sur son territoire. Il faut néanmoins soutenir ces communes qui auraient dû être concertées en amont. Le conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre une motion contre ce projet.

Parallèlement à ce projet, la Communauté d'agglomération nous informe que la suspension des procédures d'évacuation des gens du voyage pendant la période de confinement est levée. Ainsi les dernières instructions permettent de relancer les procédures d'évacuation.

LES QUESTIONS DIVERSES

La demande de remboursement pour une inscription à l'accueil de loisirs

Madame Elise LECLERCQ sollicite un remboursement de 42,50€ pour l'inscription de son fils Elliott au centre de loisirs du 12 au 16 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

Le représentant de la commune au sein du bureau de l'Harmonie Municipale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil Municipal doit être représenté lors des réunions de bureau de l'Harmonie Municipale.

Monsieur Claude CARPENTIER est actuellement le représentant de la commune lors de ces réunions. Compte tenues des missions qui lui sont déjà confiées, il souhaiterait se faire remplacer.

Un appel à candidature est lancé et cette question sera finalisée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le réexamen de notre dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle

Monsieur Gérard DARMANIN, Ministre de l'Intérieur, a demandé à Monsieur le Préfet de procéder à un nouvel examen du dossier de notre commune pour une reconnaissance de catastrophe naturelle.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'avancée de cette demande.

Enedis et le protocole d'élus vigilants

Enedis mets en place une plateforme destinée aux élus vigilants pour signaler rapidement les zones touchées lors des événements climatiques.

Afin d'utiliser ce dispositif, il faut désigner un élu vigilant.

La candidature de Monsieur Maxime GALLET est retenue et validée à l'unanimité.

Les demandes de subvention

Culture commune nous sollicite pour une adhésion au titre de l'année 2021.

Le tarif est de 150€.

Pour rappel, la Commune a adhéré en 2019.

Compte tenu des annulations des événements culturels, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer cette année.

L'association ADMR de Lestrem (service d'aide à domicile) sollicite une demande de subvention. Le Conseil Municipal ne souhaite pas accorder de suite favorable.

Les remerciements pour la mobilisation PSA Douvrin

Nous avons reçu des remerciements de l'intersyndicale FO-CFTC pour le soutien apporté aux salariés de PSA Douvrin.

L'organisation du temps scolaire

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'organisation du temps scolaire.

Il est proposé de maintenir les horaires actuels sur 4 jours :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi

9h00-12h00; 13h30-16h30

Adopté à l'unanimité.

Les élections régionales et départementales

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021 à la salle des fêtes. Il y aura un double bureau de vote avec gestes barrières et mesures sanitaires.

Le tableau de présence des Présidents et assesseurs est établi.

La distribution des cadeaux de fête des mères jeudi 27 mai 19h00-20h00

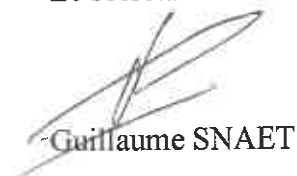
Cette année, les élus sont invités à remettre les cadeaux de fêtes des mères à domicile.

Un planning est organisé afin d'assurer la distribution pour les 24 familles conviées à cette traditionnelle cérémonie.

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu vendredi 2 juillet 2021.

Séance levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,



Guillaume SNAET